

Compte rendu de la réunion du lundi 30 SEPTEMBRE 2019 avec services techniques de la Mairie de VAIRES SUR MARNE

Présents :

- Pour les services techniques de la Mairie : Jean-Louis GUILLAUME: 1er Adjoint délégué aux Espaces verts, au Cadre de vie, au Développement durable et à l'Urbanisme, Conseiller communautaire à la CAPVM
- Pour les services techniques de la Mairie : Kévin GALVAN Directeur des services techniques, Emilie HIBON : Responsable des Espaces verts.
- Pour l'Association AHZP : Pierre TISSEUIL: Vice-président de l'AHZP, Chantal FOUBLE Secrétaire de l'AHZP, Philippe ROUX: Trésorier de l'AHZP

Réunion organisée à l'initiative des Services Techniques de la Mairie.

But de la réunion: faire le point sur la gestion des espaces verts de la ZAC, Evaluation de l'entreprise en charge de l'entretien du Parc. Questions diverses.

Informations données par les services techniques de la ville :

- Vaires est labélisée 3 fleurs, le jury est passé en juillet, attente des résultats, le dossier donne la part « belle » au parc des Pêcheurs de 10 hectares
 - La ville est également labélisée ville nature bio-labélisée à 3 libellules sur 4
 - Un dossier de candidature apiculture (abeilles) est déposé
 - Vaires a obtenu le Trophée ZERO PHYT'EAU
 - (dossier avec consommation et achats sur la commune, méthode de désherbage et entretien général de la ville)
- L'association ne peut que se réjouir de tels résultats en matière environnementale qui devraient avoir pour partie des répercussions sur l'entretien de notre Parc : c'est peut être de bonne augure pour l'avenir. Cependant, en préalable, Pierre TISSEUIL souligne que l'association était d'accord pour la gestion différenciée du Parc telle présentée à la réunion du 13 février 2018 et pour le projet d'amélioration des massifs horticoles présenté au cours d'une réunion le 12 février 2016. Les comptes rendu respectifs faisaient état de nos craintes quant au suivi de l'entretien.

Constatations par l'association sur l'entretien du parc et de la ZAC :

Le constat repose sur les observations faites sur le terrain depuis le début de l'année et les rappels effectués par email.

Les bosquets :

Dans la ZAC et dans le parc, ils n'ont été taillés qu'en juillet 2019 et ne sont plus désherbés et bêchés alors que ceux du bas de la rue Jean Jaurès l'ont été même si comparaison n'est pas raison. Les passages sur les trottoirs sont encombrés.

Une taille une fois par an nous paraît insuffisante puisque déjà les trottoirs sont encombrés par les branches et mauvaises pousses de ronces et vigne vierge et toutes autres mauvaises herbes.

Dans le parc, c'est la même chose : pas de bêchage pour faire disparaître les pousses de peuplier notamment.

Monsieur GUILLAUME précise que l'accès PMR n'est pas respecté dans la ZAC et qu'il conviendrait d'enlever des bosquets pour faciliter les choses.

Les talus longeant la rue des Bleuets :

Ils ne sont plus entretenus correctement. L'expérience de fleurissement opérée en 2016 a été abandonnée et donne une image d'abandon. Il en est de même pour la rue Louis Aristide Verdier.

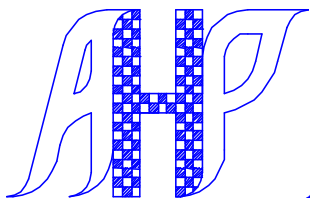
Le talus le long du canal à l'intérieur du parc :

Il n'a pas été débarrassé des mauvaises plantes comme les autres années.

Une intervention auprès de Voie Navigables ou port autonome serait nécessaire pour aussi débarrasser la parcelle des branches ou arbres morts très nombreux et qui constituent des obstacles à l'écoulement des eaux en cas d'inondation

L'espace entre les petits bois et les habitations de la rue des Bleuets (du 62 au 71) :

Il n'a pas été nettoyé (tonte et élagage des branches) comme les autres années.



Les arbres dans le parc :

Ils n'ont fait l'objet d'aucun entretien depuis longtemps : Les branches cassées sont laissées sur place le plus souvent.

Les services techniques soulignent que dans le parc des pêcheurs, il y a beaucoup plus d'arbustes que dans les autres quartiers de la ville, ce qui entraîne un entretien conséquent.

Les poubelles :

Elles ne sont pas toujours complètement vidées des détritiques et ne sont pas réparées quand elles le nécessitent.

Les pelouses du parc :

Le plan affiché aux entrées n'est pas respecté notamment en bordure des maisons jusqu'aux allées.

Les espaces prévus pour être tondu régulièrement ne le sont pas. Le mulching effectué sur des herbes hautes n'est pas normal. Cela prouve que ce n'est pas fait régulièrement. Les fauches biannuelles sont mal faites et à la va vite.

L'entreprise qui effectue ce travail à la « va vite » (en 2h tout est terminé) avec une tondeuse large coupe ne le fait pas suivant le plan affiché et laisse l'herbe haute sur place.

Cet état de fait est d'autant plus déplorable qu'il donne une image d'abandon. L'herbe sèche laissée sur place peut être enflammée par n'importe qui et la présence interdite de barbecue l'été (les pompiers ont dû être appelé cet été pour éteindre un feu qui s'est réactivé afin d'éviter qu'il ne prenne dans le bois à proximité).

Les services techniques nous indiquent :

- que 15 passages toutes tontes confondues sont prévues de mars à octobre. Mme FOUBLE et Pierre TISSEUIL s'en étonnent puisque ce ne sont qu'une coupe biannuelle et 3 à 4 tontes régulières qu'ils ont pu observer depuis le début de l'année.
- qu'il est prévu un fauchage sans ramassage immédiat fin novembre pour la biodiversité afin que les insectes s'échappent et que les graines se ressement. Il y aura donc une attente de plus ou moins 8 jours entre le fauchage et le ramassage de l'herbe.

Abords :

Ruelle au Loup à hauteur du STOP : Les pelouses de part et d'autre de la rue au carrefour n'ont pas été faites comme d'habitude.

Rue Paul ALGIS prolongée, Bd des Millepertuis et rue des Coquelicots : les pelouses sont faites assez régulièrement sans ramassage de l'herbe.

Rond Point Paul ALGIS : Pierre TISSEUIL se félicite de la beauté du fleurissement de ce rond point cette année qui est à l'actif des services de la Mairie.

En face de la cité Paul ALGIS, il y a depuis longtemps un énorme tas de branches mortes sous le saule à proximité d'un sapin. Il y a risque d'incendie si qu'un y mettait le feu ou si des poubelles incendiées y accédaient. Même si ce tas est sur un terrain privé, les précautions d'usage doivent être prises envers les propriétaires.

Abattages d'arbres :

Cinq arbres ont été coupés rue Genêts : ils risquaient d'occasionner des dégâts aux habitations. Pierre TISSEUIL rappelle que les arbres Bd Maupertuis et les autres de la ZAC et du Parc sont souvent oubliés dans les campagnes annuelles d'élagage.

Il rappelle que les peupliers situés en bout de la rue des Coquelicots à proximité du 71 rue des Bleuets justifiaient à ses yeux un abattage en raison des pollens et fleurs qu'ils émettent et grande quantité nuisant à la santé des riverains.

Désherbage des trottoirs :

L'association n'a pas d'observations particulières à faire dans ce domaine.

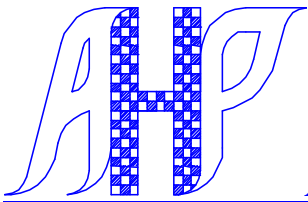
Cependant elle a été surprise de constater sans s'en plaindre que la balayeuse est passée 3 fois en 15 jours ces derniers temps (l'entreprise SENET 1 fois et 2 fois celle de la ville).

Les services techniques précisent que la SENET passe 2 fois par mois et la ville à l'occasion d'opérations ponctuelles notamment après le passage du ramassage des déchets verts ou en cas de nécessité. Ces procédures nous paraissent adaptées.

Sacs à déjections

Ils sont le plus souvent absents des distributeurs dans le parc. Monsieur GUILLAUME fait remarquer que ceux-ci sont pris en permanence pour un autre usage. L'association le déplore.

Barbecues dans le parc :



Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs

05, rue des violettes 77360 Vaires sur Marne

☎ 01.60.20.28.93

site internet : ahzp.free.fr

Ils sont interdits mais ont été très fréquents cet été. Des pictogrammes de cette interdiction plus parlants seraient peut être nécessaires.

Eclairage :

Les problèmes en la matière sont beaucoup plus rares.

Pierre TISSEUIL signalons cependant l'un se situant dans le passage accédant au parc à l'angle de la rue des Jonquilles et des Bleuets (qui a déjà été signalé par Mr MILLION membre de notre CA et habitant à proximité depuis plusieurs mois) et un autre dans le passage accédant au parc entre les 65 et 67 rue des Bleuets.

Philippe ROUX signale qu'un lampadaire dans le petit chemin de l'école est en panne.

La ville nous informe que l'installation du mas pour l'éclairage public situé au rond point Paul ALGIS/Bd des MILLEPERTUIS sera enfin réalisée fin octobre.

Sécurité :

Une voiture a été brûlée dans le parc cet été. Il semblerait que le passage a dû se faire au niveau du LCR. Les rochers empêchant l'accès ont été déplacés pour des travaux et n'ont pas été remis, ce qui est anormal.

Nous signalons un problème de passage possible pour les gens du voyage au bout des HLM les Pêcheurs et la 1^{ère} maison individuelle. Monsieur GUILLAUME indique que ce passage appartient aux HLM habitat 77 et non à la ville. Le risque d'intrusion des gens du voyage ou autres véhicules est possible en cet endroit. Une vigilance à cet égard est indispensable. Cependant, si des dispositions ne sont pas prises en cet endroit, c'est bien la ville et les habitants de notre résidences qui auront les inconvénients

Monsieur GUILLAUME précise que les rochers n'ont pas été remis car des travaux vont être réalisés pour intégrer le LCR dans le parc du centre aéré, et le LCR sera réparé (gouttières, porte). Nous demandons à ce que l'association puisse y accéder comme actuellement car ce local commun résidentiel est destinés aux associations de la résidence. Il va de soit que nous nous ne opposons pas à son utilisation par d'autres associations comme actuellement.

Mobilier urbain et aires de jeux :

Nous nous félicitons que les bancs ait été remplacés.

La mise en place de 2 tables de pique nique a donné lieu à critiques car trop près des habitations. Il aurait été judicieux de les placer plus éloignées de celles-ci. L'association avait d'ailleurs déjà fait connaitre qu'elle soutenait la mise en place de mobilier urbain mais à la condition de ne pas les installer trop près des maisons.

Il nous est demandé notre avis sur le plateau d'évolution situé derrière le centre aéré pour éventuellement y aménager quelque chose (City ou autres). Nous rappelons l'historique : Il y a 30 ans, des panneaux de basket ainsi qu'une table de pingpong avaient été installés. Ils ont été saccagés par des riverains et démontés à la demande des riverains. L'association se dit favorable à un aménagement avec l'accord des riverains qui ne sont pas les même qu'il y a 30 ans ou d'inclure cette aire dans le centre aéré pour en limiter les nuisances.

Chantal FOUBLE signale que le règlement au niveau de la balançoire et des tables de pique-nique est arraché. Elle en demande le remplacement. Comme déjà signalé, les copeaux au sol de la balançoire débordent et encombre le regard d'eaux pluviales, de plus, les chien y déposent leur excréments ; le feutre qui le sépare du sol est apparent. Chantal FOUBLE demande son remplacement. Les services techniques précisent que ce paillage a été choisi pour respecter la nature.

Les services techniques nous font savoir que les interventions utiles seront faites auprès de l'entreprise sous traitante des espaces verts afin de remédier aux situations anormale et que des interventions seront opérées courant novembre sur les points concernant les bosquets et espaces relevant directement des services techniques.

Fin de la réunion 17 h.